

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt cinq Le 06 mai à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Etaient présents : <b>ASTIER Fabienne, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, BUTHOD-RUFFIER Odile, COURTOIS Michel, DE MISCAULT Isabelle, FAGGIANELLI Evelyne, GENTIL Isabelle, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MICHÉ Xavier, MONTMAYEUR Myriam, OUGIER Pierre, SILVESTRE Jean-Louis, TRESALLET Gilles, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian</b>
Nombre de Conseillers : 29 En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 27 Pour 27 Contre / Abstention /	Excusés : <b>ASTIER Robert (pouvoir à BROCHE Richard), CRETIER Bertrand (pouvoir à ASTIER Fabienne), PELLICIER Guy (pouvoir à GIROD GEDDA Isabelle), ROCHET Romain (pouvoir à FAGGIANELLI Evelyne), VILLIEN Michelle (pouvoir à COURTOIS Michel)</b>
Date de convocation : 30/04/2025	Absents : <b>DUSSUCHAL Marion, VALENTIN Benoît,</b>
Date de publication : 13/05/2025	Formant la majorité des membres en exercice  M. Michel GOSTOLI est élu secrétaire de séance

Délibération n°2025-059

Objet : **Convention de transfert de Compte Epargne Temps avec la commune de Bourg Saint Maurice-Les Arcs**

**VU** le code général de la fonction publique notamment les articles L 621-4 et 621-5,

**VU** le décret n° 2004-878 du 26 août 2004, relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale, notamment son article 11 relatif aux modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un compte épargne-temps à la date à laquelle cet agent change, par la voie d'une mutation ou d'un détachement, de collectivité ou d'établissement ;

**CONSIDERANT** la demande de mutation d'un agent de la collectivité de la commune de Bourg Saint Maurice-Les Arcs vers la commune de La Plagne Tarentaise,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission ressources humaines du 5 mai 2025.

Monsieur le maire expose que la convention a pour objet de fixer les modalités financières de transfert des jours de congés épargnés par un agent dans un Compte Epargne Temps précédemment à sa mutation.

Après exposé et en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le projet de convention de transfert de compte épargne-temps avec la commune de Bourg Saint Maurice-Les Arcs tel que présenté et annexé,
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer ladite convention,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour copie conforme :  
Le secrétaire de séance  
Michel GOSTOLI



Pour copie conforme :  
Le maire  
Jean-Luc BOCH

